



DECISION

N° 2022– 35

MARCHES D'ASSURANCE IARD Lots 1- responsabilité civile / 2-protection juridique 3-dommages aux biens / 4- flotte automobile

Le Maire de TARTAS (Landes),

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que les contrats d'assurance de la commune arrivent à expiration,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 Novembre 2022 sur la plateforme <http://audit-assurance-sud.e-marchespublics.com> (Référence 7220007) et au BOAMP (Avis n°22-148883) pour la passation de nouveaux contrats pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027 pour les lots 1- responsabilité civile / 2-protection juridique /3-dommages aux biens / 4- flotte automobile,

VU la décision D2022-04 du 21 Avril 2022 désignant le cabinet AUDIT ASSURANCES SUD – 51 boulevard des Ardennes 65000 TARBES pour une mission d'assistance pour la passation et le suivi du marché public d'assurances et d'une assistance technique sur sinistres,

CONSIDERANT que le marché est passé selon la procédure adaptée et que la consultation porte sur 4 lots,

VU les propositions reçues :

- **Lot n° 1 : responsabilité civile et risques annexes**
 1. SMACL ASSURANCES
- **Lot n° 2 : Protection juridique**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. CFDP ASSURANCES
- **Lot n° 3 : Dommages aux biens et risques annexes**

Pas de propositions reçues
- **Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. GREAT LAKES INSURANCES
 3. GROUPAMA D'OC

VU le rapport d'analyse des offres présenté par la Société AUDIT ASSURANCES SUD,



DECIDE

Article 1^{er} : Les propositions retenues pour les prestations de services en assurances sont :

- **Lot n° 1 : responsabilité civile**

SMACCLASSURANCES
141 rue Salvador Allende
79031 NIORT Cedex

Montant annuel 11 140,61 € TTC (solution de base).

- **Lot n° 2 : Protection Juridique**

CFDPASSURANCES
Immeuble de Europe
62 Rue Bonnet
69003 LYON

Montant annuel 907,50 € TTC.

- **Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes**

2C COURTAGE / GROUPAMA D'OC
Résidence Théophile Gauthier
Rue G Magnoac- BP 315
65003 TARBES CEDEX

Montant annuel 10999,63 € TTC.

Article 2 :

- **Lot n° 3 : Dommages aux biens et risques annexes**

Lot infructueux, décision de négociateur de gré à gré avec notre assureur actuel :

SMACCLASSURANCES
141 rue Salvador Allende
79031 NIORT Cedex

Article 3 : Les marchés sont passés pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027 pour tous les lots

Article 3 : Les marchés sont passés pour montant maximum cumulé des Lot1,2,4 de 121 000.64 €TTC

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la mairie.

Fait à TARTAS, le 7 Décembre 2022

Le Maire,



J-F. BROQUÈRES